

ÉTÉ 2020 : CONSIGNES CONCERNANT LES COURS

Comme vous le savez, la session d'été 2020 sera entièrement à distance. Or, l'enseignement à distance comporte certains défis dont celui de maintenir la motivation et la relation pédagogique avec les étudiants. Ainsi, une formule totalement asynchrone comme nous avons pu le faire dans plusieurs cours pour terminer le trimestre d'hiver est moins adaptée pour le prochain trimestre. Il est donc important d'observer ces quelques balises qui vous seront utiles pour vous aider dans la préparation de vos cours :

1. Il est attendu que l'enseignant planifie des **périodes de rencontre en synchrone en plénière (enregistrées)¹, en sous-groupes ou individuelles** (on suggère au minimum: une rencontre d'environ 1h30-2h00 à un rythme d'une séance sur deux prévues au calendrier) avec l'outil VIA ou avec Teams pendant la plage-horaire du cours prévue dans HEC en ligne.

Le reste du temps normalement imparti aux séances en présentiel pourrait être réparti ainsi :

2. Disponibilité de **matériel pédagogique à consulter** conçu pour remplacer le temps en classe (capsules vidéo ou autres) mais de façon asynchrone.
3. Disponibilité de **travaux pratiques, exercices, quiz ou résolutions de cas** en mode asynchrone pour remplacer en partie les activités prévues en classe.

Ces trois types d'éléments doivent représenter 35 à 40 heures² au total et être planifiés de façon à donner **un rythme régulier aux activités et aux évaluations**, ainsi qu'**un accompagnement soutenu aux étudiants** qui, pour la plupart, n'ont jamais suivi de cours à distance. Pour en savoir plus sur les stratégies les plus efficaces et les outils à utiliser, veuillez consulter [le guide complet développé par la DAIP](#) en vue du trimestre d'été.

¹Afin d'accommoder les étudiants étrangers et ceux qui ne pourraient y assister (maladie, enfants, etc.), les séances en plénière doivent être enregistrées et rendues disponibles aux étudiants. Grâce à un formulaire dans ZoneCours, il sera demandé aux étudiants en début de trimestre de s'engager à ne pas diffuser les enregistrements ou le matériel à l'extérieur du cours. Pour toute dérogation à cette règle, les enseignants doivent contacter leur direction de programme.

²Les heures citées ici représentent la répartition des heures de cours en présentiel sur les 12 séances quand on les transforme en mode à distance. Comme, selon le Ministère, un cours de 3 crédits correspond à 135 heures de travail pour l'étudiant (39 heures de cours, 6 heures d'examen, 90 heures de travail hors classe) sur le trimestre, il faut s'assurer que l'ensemble des activités du cours équivalent à ce nombre d'heures, en moyenne.

ÉTÉ 2020 : BALISES CONCERNANT LA PONDÉRATION DES ÉVALUATIONS

Comme à chaque trimestre, les enseignants ont la liberté de modifier les pondérations des évaluations en autant que ces pondérations soient annoncées avant la séance 1. En effet, les pondérations mentionnées dans les plans de cours officiels approuvés en Conseil pédagogique ne sont qu'à titre informatif. Ainsi, l'enseignant peut modifier les modes d'évaluation et leur pondération tant que **les normes suivantes adaptées pour le trimestre d'été** soient respectées, à moins d'une dérogation accordée au besoin par la direction du programme :

- Évaluation de la participation : pour un **maximum de 15%** de la note finale. L'enseignant doit préciser aux étudiants comment cette participation sera mesurée et adaptée aux étudiants sur d'autres fuseaux horaires. [Pour quelques idées sur l'évaluation de la participation dans un cours à distance...](#)
- Travaux d'équipe : la somme des travaux effectués en équipe **ne doit pas dépasser 40%** de la note finale exceptionnellement pour ce trimestre.
- Examen : le cours doit idéalement comporter un ou des examens valant au **minimum 30%** de la note finale. Mais le cours ne doit pas allouer plus de 30% des points pour un examen en synchrone chronométré. Le reste des points pourra alors être fait de façon asynchrone si les examens finaux se font toujours à distance, tel que cela a été fait à l'H2020.
 - Notez que l'examen final peut être sous forme de *take-home*, en totalité ou en partie.
 - Il est suggéré de ne pas préciser avant la mi-trimestre le format de l'examen final dans l'éventualité où les conditions et directives changeraient.

À titre de rappel pour le trimestre ÉTÉ 2020

Étant donné que les étudiants qui s'inscrivent au trimestre d'été le font en connaissance des conditions dans lesquelles les cours seront suivis :

- la notation littérale habituelle sera affichée au relevé de notes de l'étudiant. La mention « exigence satisfaite » ne sera pas offerte aux étudiants ce trimestre, à l'exception des étudiants du programme de MBA et de ceux inscrits au cours au trimestre H2020 qui se sont déclarés absents aux dernières évaluations et qui les reprennent à l'été 2020.
- les modalités offertes aux étudiants ayant des problématiques pour suivre un cours reviennent à la normale : dates d'abandon non-étendues, absences à l'Examen devant être motivées, etc.
- les étudiants doivent avoir le matériel requis pour s'inscrire aux cours offerts à distance au trimestre d'été 2020 : être équipé d'un ordinateur suffisamment récent muni d'une webcam, avoir un micro-casque pour communiquer avec l'enseignant, et disposer d'une vitesse de connexion suffisante.